



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide sociale

Question écrite n° 114051

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur le fait qu'une aide dite « allocation d'attente » peut être attribuée à certains jeunes de moins de 25 ans, par exemple lorsqu'il s'agit d'étrangers en séjour irrégulier ou de délinquants sortant de prison. Par contre, un jeune qui vient de terminer ses études et qui est au chômage, ne perçoit ni cette allocation d'attente, ni aucune autre aide. Elle lui demande si une telle situation n'illustre pas une fois de plus les incohérences du système social français dans lequel, à difficulté égale, les citoyens ordinaires sont moins bien traités.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114051

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 2011, page 7565

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)